

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 11 février 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Valls donnant pouvoir à M. Constant
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, M. Hervé, M. Monany



Délibération n° 13-01 du 11 février 2021

PROJETS DE TERRITOIRE – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 – CONVENTIONS ET AVENANTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE pour 2021, les subventions suivantes, dans le cadre des projets de territoire :

- 36 500 euros au Comité départemental de gymnastique
- 130 000 euros au Comité départemental de judo
- 175 000 euros au Comité départemental de handball
- 190 000 euros à Noisy-le-Grand handball
- 390 000 euros au Tremblay-en-France handball SASP
- 35 000 euros au Tremblay-en-France handball Association
- 45 000 euros au Club de badminton d'Aulnay-sous-Bois
- 250 000 euros à l'AC Bobigny 93 Rugby
- 80 000 euros au Rugby Club de Drancy
- 35 000 euros au Cercle 93
- 60 000 euros au Club Nautique de Livry-Gargan
- 170 000 euros au Cercle des Nageurs Noiséens
- 25 000 euros au Comité départemental de roller skating
- 75 000 euros au Club Sportif de Noisy-le-Grand roller skating ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés à conclure avec les associations suivantes : le Comité départemental de gymnastique, le Club de badminton d'Aulnay-sous-Bois, Tremblay-en-France handball SASP, le Cercle 93, le Club Nautique de Livry-Gargan,



le Cercle des Nageurs Noiséens, le Comité départemental de roller skating, le Club Sportif de Noisy-le-Grand roller skating ;

- APPROUVE les avenants, dont projets ci-annexés à conclure avec les associations suivantes : les comités départementaux de handball et de judo, Tremblay-en-France handball Association, le Rugby club de Drancy, l'AC Bobigny 93 Rugby et Noisy-le-Grand handball ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.